

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PAGE 1/4

P.V. n° 5 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Président : M. LAGARDE.

Présents : MM. BATTOU – BOUARD – ROUGER – SICOT

En visioconférence : MM. NAHUM - NARBATE – OYHAMBERRY

Excusés : M. BOUDET – REPENTIN

Administratifs : MME. MATHIEUX. – M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 118 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1/ COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE - 2026.2027

726 engagés (dont Pau F.C. en L2)

Date	Tour	Engagés	Matchs	Vainqueurs	Entrants	Sortants	Notes
22/08/2026	1 ^{er} Tour	289	matches avec 578 clubs	+	entrants		574: X Districts + X R3
29/08/2026	2 ^{ème} Tour	199	matches avec 289 vainqueurs	+	109 entrants	F	117 : 60 R2 + 49 R3
12/09/2026	3 ^{ème} Tour	117	matches avec 199 vainqueurs	+	35 entrants	E	35 : 8 N2 + 25 R1+ 2 R2
26/09/2026	4 ^{ème} Tour	60	matches avec 117 vainqueurs	+	3 entrants	D	3 : N1
10/10/2026	5 ^{ème} Tour	30	matches avec 60 vainqueurs	+	0 entrant	C	
24/10/2026	6 ^{ème} Tour	15	matches avec 30 vainqueurs				
		710	matches		725 engagés (hors Pau F.C.)		

entrants D (4) : 3 N1 : Angoulême Charente F.C - Aviron Bayonnais - F.C. Chauray -

entrants E (32) : 8 N2 : Trélassac Périgord F.C. - F.C.E Mérignac Arlac - Les Genets d'Anglet - U.S. Lège Cap Ferret - S.A.G. Cestas - U.S. Chauvigny - F.C. Bassin d'Arcachon - A.S. Panazol

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PAGE 2/4

Sont donc engagés pour ce 3^{ème} Tour de la COUPE DE FRANCE :

- Les 199 équipes qualifiées à l'issue du 2nd Tour
- Les 2 équipes R2 exemptées du 2nd Tour (E.S. LA ROCHELLE / AVENIR 79 F.C.)
- Les 25 équipes R1 (hors réserves)
- Les 8 équipes N2 (hors réserve)

Homologation des 199 rencontres du 2nd Tour de la COUPE DE FRANCE :

Les membres prennent également connaissance d'un dossier de réserves ou d'évocations prochainement étudiés par la commission juridique compétente.

- R.C. DAX / O.S.C. LABENNE – *Evocation du club visiteur*

Le tirage du 3^{ème} Tour de la COUPE DE FRANCE

La Commission procède à la constitution de **6 groupes** géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La réglementation du 3^{ème} Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 13 Septembre 2026 à 15h00** ou le **samedi 12 Septembre 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **tirs au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la CRA pour toute rencontre de niveau N2, R1 et R2.

La délégation sera donnée aux CDA pour toutes les autres rencontres.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfn.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse électronique par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PAGE 3/4

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** ne s'applique plus à compter de ce tour.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (5 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en trois séquences au maximum en conformité avec l'article 7.3 du règlement de la Coupe de France).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

2/ COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Il est présenté en séance la liste des 282 équipes engagées sur ce 2nd Tour constituées ainsi :

- 118 équipes qualifiées à l'issue du 1er Tour
- 164 équipes éliminées au 2nd Tour de la Coupe de France et engagées dans cette coupe régionale

Le système d'épreuve complet et final interviendra plus tard dans la saison.

Le tirage du 2nd Tour de la COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

La Commission procède à la constitution de **9 groupes** géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La réglementation du 2nd Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 13 Septembre 2026 à 15h00** ou le **samedi 12 Septembre 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PAGE 4/4

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevant devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

3/ DEMANDES DE REPORT

- Courriel J.S. SIREUIL :

Les membres de la Commission prennent connaissance d'un courriel du club de la J.S. SIREUIL souhaitant, au regard de la procédure en cours auprès du Tribunal Administratif, bénéficier d'un report de sa rencontre R3 fixée ce samedi 05 Septembre 2026 face à la J.S. GRANDE CHAMPAGNE.

Par vote à l'unanimité et par cohérence des précédentes décisions prises, les membres accordent le report à une date ultérieure qui sera positionnée à la prochaine date de rattrapage disponible sur le calendrier des compétitions

- Courriel de PATRONAGE BAZADAIS :

Les membres de la Commission prennent connaissance d'un courriel du Président de PATRONAGE BAZADAIS souhaitant un report de la 1ère journée de championnat R2, arguant une intersaison tronquée par des arrêtés municipaux et préfectoraux liés aux incendies en tant que zone forestière et une reprise tardive et intense ayant pour conséquence des joueurs blessés.

Par vote à l'unanimité et devant les arguments exposés du club, les membres refusent la demande de report sans raison insurmontable puisque le club continue sa préparation et a même disputé une rencontre de COUPE DE FRANCE la semaine dernière ; souhaitant ainsi éviter de créer une jurisprudence incontrôlable pour des demandes similaires futures.

Prochaine réunion le mardi 15 Septembre 2026 à 14h00 à Puymoyen :

- Tirage du 4^{ème} tour de la Coupe de France au CREDIT AGRICOLE à SOYAUX
- Tirage du 2nd tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Bernard LAGARDE



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 03 Septembre 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA